

**Commune de
TOURVILLE-LA-RIVIERE**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation

1^{er} juin 2010

L'an deux mille dix.

Le sept juin à vingt heures trente minutes,

Date d'affichage

1^{er} juin 2010

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Noël LEVILLAIN, Maire.

En exercice 19

Présents 17

MM. Noël LEVILLAIN, Daniel COURAGE, Sonia LEROY, Colette BERGAULT, Josiane POUILLARD, Virginie BOUVET, Daniel WOLOWICZ, Paul RACE, Louis BALDACCHINO, Joël CASTEL, Muriel GESLIN, Bruno GODGUIN, Françoise BOES, Chantal L'HERMETTE, Thierry LESTANG, Jean Marc MARTIN, Pascal PITTE.

Votants : 19

Excusés :

MM. René DUREL, Nicolas PRUVOT.

Pouvoirs :

MM., René DUREL a donné pouvoir à Noël LEVILLAIN, Nicolas PRUVOT a donné pouvoir à Daniel COURAGE.

Monsieur Louis BALDACCHINO a été élu secrétaire de séance.

Le Procès Verbal de la séance du 30 mars 2010 a été approuvé à l'unanimité.

Point n°1 :

Indemnités de conseil au receveur municipal.

Monsieur Noël LEVILLAIN, Maire, expose que le comptable du Trésor chargé des fonctions de receveur municipal, peut percevoir une "indemnité de conseil" prévue par l'arrêté du 16 décembre 1983.

Cette indemnité peut être modulée en fonction de l'étendue des prestations demandées, mais ne peut, en aucun cas, excéder une fois le traitement brut annuel correspondant à

l'indice majoré 150. Elle est calculée par application d'un tarif réglementaire à la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre, afférentes aux trois dernières années. Elle a un caractère personnel et sera acquise pour toute la durée du mandat du conseil municipal.

Lors de la séance du Conseil Municipal du 30 juin 2008, celui-ci s'est prononcé sur l'attribution durant le nouveau mandat de cette indemnité à l'actuelle receveuse. Celle-ci a quitté ses fonctions le 3 mai 2010.

Monsieur Henri RUFFE a été nommé à la date du 4 mai 2010 receveur percepteur de la trésorerie de Saint Aubin les Elbeuf. Il est proposé de lui accorder l'indemnité de conseil au taux maximum pour chaque année du mandat.

A titre d'information, en 2009, cette indemnité s'est élevée à 782,50 €

Monsieur le Maire indique qu'il rencontrera prochainement Monsieur le nouveau receveur principal.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité cette délibération.

Point n°2 :

Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Rouen Elbeuf Austreberthe.

Monsieur Noël LEVILLAIN, Maire, expose aux membres du Conseil Municipal que la Communauté d'Agglomération Rouen Elbeuf Austreberthe a, dans sa séance du 29 mars dernier, modifié ses statuts. Elle dispose d'une compétence statutaire facultative en matière de « révision et modification des PLU intercommunaux existants » qui résulte de la prise en compte de la Communauté de Communes Le Trait Yainville lors de la récente opération de fusion.

Or le cadre législatif applicable aux PLU est appelé à évoluer. Le projet de loi portant engagement national pour l'environnement (dit Grenelle II de l'environnement), prévoit que les EPCI compétents en cette matière devront exercer cette compétence sur l'intégralité de leur périmètre.

Cette disposition, si elle devait être adoptée, pourrait impliquer que toutes les communes membres d'un EPCI compétent en matière de PLU soient couvertes par un seul et même PLU intercommunal.

A l'échelle de l'Agglo, cela n'apparaît pas pertinent eu égard à l'étendue et la diversité du territoire.

Aussi, afin d'anticiper cette évolution législative et de préserver la possibilité pour les communes qui le souhaiteraient de gérer l'occupation des sols à une échelle intercommunale plus réduite, il a été engagé une procédure de modification des statuts de la CREA en vue du retrait de cette compétence facultative.

Pour que cette décision soit définitive, chaque conseil municipal de la CREA doit à son tour délibérer dans les mêmes termes.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité cette délibération.

Point n°3 :

Convention de gestion des archives de la commune par le Centre d'Archives Patrimoniales de la CREA.

Monsieur Noël LEVILLAIN, Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'en 2006 une première convention préparatoire avait été signée avec l'Agglo d'Elbeuf pour initier une gestion intercommunale des archives. Elle était destinée à permettre le repérage et l'identification par le service de l'Agglo du fond communal.

Il est important de noter qu'il ne s'agit pas de transférer la propriété des archives qui reste et restera communale mais de les conserver, de les gérer et de les ouvrir au plus grand nombre dans des conditions et avec des moyens scientifiques, techniques et humains dont la commune ne pourra jamais disposer.

Aujourd'hui, elles ont été préparées par le service intercommunal et doivent faire l'objet d'un transfert au pôle des Savoirs de l'Îlot Gambetta à Elbeuf les 1 et 2 juillet prochains

La convention qui est proposée vise à définir les modalités de gestion des archives transférées.

Il est donc proposé d'approuver cette convention.

Monsieur COURAGE demande si une numérisation de ces archives est prévue ?

Il lui est indiqué que cela n'était pas programmé dans l'immédiat, mais que l'évolution permanente du traitement de ces documents ne manquera probablement pas d'évoluer dans cette voie.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité cette délibération.

Point n°4 :

Salle des fêtes du centre bourg – Evolution des tarifs de remplacement de la vaisselle.

Madame Sonia LEROY, Maire Adjointe, rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors d'une location de la salle des fêtes de Tourville, la vaisselle manquante, cassée ou détériorée est facturée selon le tarif en vigueur.

Compte tenu du fait que le tarif en vigueur n'a pas été actualisé depuis 2004, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de faire évoluer celui-ci, à compter du 1^{er} juillet 2010.

Le Conseil Municipal a voté cette délibération à l'unanimité.

Point n°5 :

Révision simplifiée du P.L.U. de Tourville-la-Rivière – Projet de la « Garenne » - Bilan et clôture de la concertation – Approbation.

Monsieur Daniel COURAGE, Maire adjoint, rappelle aux membres du Conseil Municipal que, lors de la séance du 16 décembre 2008, ils ont prescrit une révision simplifiée du P.L.U. pour le projet dit de la « Garenne ».

Ce site est positionné à un endroit stratégique, sur un point d'entrée de ville, formalisé par la boucle de la RD7 et bordé par la voie ferrée d'un côté, environné de territoires qualitatifs des espaces naturels des bords de Seine et en avant scène de la zone commerciale.

Des activités de santé, qui répondraient à des besoins de la population de Tourville mais aussi des communes des alentours, sont intéressées pour s'y installer. De même, une crèche en direction des salariés de la Zone d'Activité du Clos aux Antes pourrait y être édifiée. Le Département pour une aire de covoiturage, et, la C.R.E.A. pour une halte technique de camping cars, ont fait part de leur intérêt pour des emplacements. Enfin, dans cette zone, des terrains seraient réservés à des infrastructures nécessaires au développement des transports collectifs,

Ce site est actuellement classé en zone naturelle, NC1, au PLU. Il s'agit donc de changer le classement d'une partie de celui-ci en UB2 pour pouvoir y accueillir ce parc paysager d'activités.

De plus, cette zone est concernée par les dispositions de l'article L111-1-4 du Code de l'Urbanisme (amendement Dupont de la loi Barnier) qui pose le principe d'une inconstructibilité à l'intérieur d'une bande de 75 mètres de part et d'autre de l'axe des routes classées à grande circulation ce qui est le cas de la RD7. C'est pourquoi un dossier de dérogation a été inclus dans cette révision et intègre des exigences fortes en matière urbanistique et architecturale.

Le 12 mars 2010, s'est tenue la réunion d'examen conjoint du projet avec les personnes publiques associées qui avaient été destinataires des documents le 5 février précédent.

Une information a été faite dans les médias : Paris Normandie, Journal d'Elbeuf et Rapid Infos – journal de la commune.

Le 10 février, Monsieur le maire a sollicité du Tribunal Administratif de Rouen la désignation d'un commissaire enquêteur. Par ordonnance de Mme sa Présidente, celui-ci a été désigné le 18 février. Par arrêté du 15 mars 2010, Monsieur le Maire a prescrit l'enquête publique. Celle-ci s'est déroulée du 6 avril au 6 mai 2010. Le commissaire enquêteur a rendu son rapport le 28 mai 2010 avec un avis favorable assorti de recommandations.

Des avis et des remarques ont été formulées par les personnes associées et lors de l'enquête publique.

Classement en zone UB

Le choix de classement en Zone UB (centre bourg) et non en zone UE (zone commerciale) est l'expression de la volonté formelle de la commune de faire de ce secteur une extension du centre bourg et non celle du Clos aux Antes.

L'offre médicale en centre bourg ne sera pas déplacée. Les nouveaux services viendront compléter l'existant. De même, ce projet se veut en complémentarité avec celui de la commune de Cléon.

Accueil des gens du voyage

Une ancienne aire d'accueil des gens du voyage se situait sur ce site. Elle a été entièrement vandalisée et fermée au début des années 2000. Compte tenu de sa population (2 310 habitants), la commune n'a jamais été dans l'obligation d'en avoir une sur son territoire et de plus, la compétence est intercommunale.

Enfin, il faut souligner que Tourville accueille une importante population de cette communauté « en voie de sédentarisation » – une centaine de personnes lors du dernier recensement – et une classe adaptée au groupe scolaire.

Le respect de la nature ordinaire

La nature dite ordinaire, dans ce secteur en friche, contribue à assurer, au titre de la ceinture verte le lien entre les bords de Seine, site Natura 2000, et les espaces naturels en friche dépendant du domaine public ferroviaire, situé le long de la ligne rejoignant Saint Aubin les Elbeuf et longeant la vaste Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 1 de grand intérêt « le Coteau de Freneuse ».

Les friches en milieu urbain peuvent servir de relais entre populations viables et contribuer ainsi au maintien de la biodiversité.

Sur ce point, il est important de rappeler tout d'abord que les espaces naturels en friche sur le domaine public ferroviaire ne sont pas concernés par le projet car aucune cession de terrain n'a été demandée à R.F.F. Ensuite, l'attention particulière déjà apportée au projet avec le concept fort de « parc paysager » sera approfondie lors de la réalisation du schéma d'aménagement auquel sera associé un paysagiste avec une compétence environnementale. Un inventaire de l'état initial du site et des essences présentes sera réalisé aussi exhaustivement que possible.

Aire de Covoiturage

Il s'agit d'un projet du Département. 30 places et des aires d'accueil pour les vélos seraient prévues. L'attention a été portée sur l'accès à cette aire qui ne devra autoriser que des véhicules légers et interdire en particulier l'entrée des caravanes et campings cars.

Halte Technique des Campings Cars

Ce projet, porté par la CREA, concerne une halte technique sans avoir la possibilité pour ceux-ci d'y stationner.

Halte Transport

Il s'agit dans ce projet de réserves foncières dans l'attente des décisions à prendre par la CREA en matière de transports collectifs.

Liaison avec la zone du Clos aux Antes et la RD7

La liaison piétonne avec la zone du Clos aux Antes se fera par le passage piéton du « Rond Point des Arches ». Tout autre aménagement sera en contradiction avec les règles de sécurité définies par le Département, gestionnaire du RD7 à cet endroit, hors agglomération.

Les liaisons routières avec la RD7 ont été étudiées avec le Département et intègrent leurs conclusions. Aucun accès au rond point du pont d'Oissel n'est envisagé car les travaux seraient trop lourds.

L'aménagement avec des constructions longeant la route va conférer un aspect urbain au trajet ce qui amène à une diminution de la vitesse des véhicules.

Lors du projet d'aménagement, une nouvelle étude de circulation et d'accessibilité viendra compléter les travaux déjà effectués. L'accès à partir de la rue Emile Zola et les « petites arches » est une éventualité qui n'est pas souhaitée mais ne peut pas être exclue.

Cheminements doux

Les cheminements doux de la zone seront réfléchis en lien avec les réseaux existants et avec les projets à venir, communaux et intercommunaux.

Risques d'inondation

A cette remarque, il est précisé que le secteur de la Garenne n'est pas en zone inondable.

Sur la partie réglementaire

2 compléments de rédaction ont été demandés et apportés :

- les clôtures sont obligatoirement constituées de haies végétales ou de dispositifs à claire-voie doublés de haies végétales
- pour la hauteur des constructions, elles doivent s'harmoniser avec les constructions du centre bourg

A partir des éléments, il vous est proposé d'approuver la révision simplifiée du P.L.U. pour le projet de la Garenne en y intégrant les recommandations de celui-ci.

Monsieur le Maire souligne que si l'enquête publique n'a pas mobilisé au niveau de la population, elle a néanmoins pu compter sur les remarques du Comité de Sauvegarde et de Défense du Hameau de Bédanne qui a souligné l'importance des données hydrauliques de ce secteur. Il souligne également la promptitude du commissaire enquêteur dans le rendu de ses conclusions.

Monsieur RACE demande quel a été son avis ?

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'un avis favorable.

Le Conseil Municipal a voté cette délibération à l'unanimité.

Monsieur LESTANG, au nom du groupe des élus socialistes, demande pour quelle raison 3 projets de délibération qui auraient dû être déposés sur table ne sont pas proposés au vote lors de cette séance.

Monsieur le Maire indique que l'urgence ne doit pas donner lieu à précipitation, et qu'un de ces projets nécessite un avis du CTP qui se réunira vendredi matin. En raison de cet impératif, conditionnant la conformité même de cette délibération, une autre séance du Conseil Municipal est prévue le 11 juin 2010, à 19h00.

Point n°6 :

Complément de travaux 2010 à réaliser par le S.I.E.R de Cléon

Monsieur Noël LEVILLAIN, Maire, rappelle que, lors du conseil du mois de février 2010, un programme de travaux d'éclairage public et d'effacement de réseaux a été défini.

Un travail complémentaire de déplacement de réverbères rue Paul Eluard est nécessaire et urgent. Il est proposé de l'ajouter.

ECLAIRAGE PUBLIC, année 2010, 25°tranche d'Eclairage Public

Rue Paul Eluard : Montant total: 3 109,60 € TTC – Participation de la Commune : 1 614,60 € - subvention du Syndicat Départemental : 1 300,00 € - subvention du SIER : 195 €

Le Conseil Municipal a voté cette délibération à l'unanimité.

Point n°7 :

Cession de la Parcelle BL 227

Monsieur Daniel COURAGE, Maire adjoint, expose aux membres du Conseil Municipal que, dans le cadre des travaux de requalification de la rue Clément Ader, la commune avait acquis, par une procédure dite de Biens sans Maître, la parcelle BL104. Cette procédure a permis une acquisition sans frais

Celle-ci a été ensuite divisée. Sur la parcelle BL226, il a été réalisé une aire de retournement des véhicules. Le surplus de la parcelle ne présente aucune utilité pour le service public. Il est donc proposé de céder ce surplus, devenu la parcelle BL227 d'une superficie de 100m² aux riverains Madame et Monsieur CUCURULL.

L'évaluation de France Domaine est de 3 000 €. Cependant, compte tenu du mode d'acquisition et du coût de l'entretien de ce terrain que l'acquéreur assurait déjà et assurera à l'avenir, il est également proposé que la commune cède cette parcelle gratuitement et prenne à sa charge les frais liés à cette cession.

Le Conseil Municipal a voté cette délibération à l'unanimité.

Point n°8 :

Classement de voiries en voiries publiques

Monsieur Daniel COURAGE, Maire adjoint, rappelle le processus permettant à une voie de devenir voie publique. Il est nécessaire à cet effet que le Conseil Municipal procède formellement à son classement. L'inventaire en cours de parcelles non bâties de la commune a fait apparaître qu'un certain nombre de celles-ci sont des rues ouvertes à la circulation.

Elles n'avaient toujours pas été classées dans la voirie publique. Il s'agit :

- Des rues :
 - Yves Pouvreau (BK 198),
 - 19 mars 1962 (BM118),
 - la Capelière (BI53),
 - Edith Piaf en partie (BK135)
 - impasse du 8 mai 1945 (BL122 et BL123)
- De la contre allée le long de la RD7, devant l'entreprise Geodis (BD 169, 170 et 171),
- De la voirie entre la RD144 et la voie longeant le magasin Leroy Merlin au niveau du rond point (BH 186),
- De la voie arrière entre les magasins Toys R'us et But (BH137),
- De parcelles intégrées à la voirie,
 - rue Eugénie Cotton dans le cadre des travaux de recalibrage (BB120, 126 et 135, BH 198, 200, 202, 204 et 206)
 - rue Eugène Pottier (BL185)
- De trottoirs de la rue Nos Robin (BK 159 et 160)

Les dispositions du code de la voirie routière dispensent de procéder à l'enquête publique préalable

Il est proposé de procéder à ce classement.

Le Conseil Municipal a voté cette délibération à l'unanimité.

Point n°9 :

Implantation d'un distributeur automatique de billets

Monsieur Daniel WOLOWICZ, Conseiller Municipal délégué, rappelle la volonté de la municipalité d'accueillir un Distributeur Automatique de Billet (D.A.B) en centre bourg. La Société Générale a répondu favorablement à cette demande. Il est maintenant nécessaire d'établir une convention avec celle-ci, afin de définir les conditions de partenariat relatif à l'installation et l'exploitation de cet appareil.

Il est précisé que la commune de Tourville-la-Rivière met à disposition un emplacement de 6,25 m² répondant aux exigences de sécurité et que la convention ne fera pas l'objet de versement d'une rémunération.

Monsieur WOLOWICZ précise que cet appareil répondra à une forte demande des habitants et rappelle les contraintes en matière de sécurité pour ce type d'installation.

Le Conseil Municipal a voté cette délibération à l'unanimité.

Point n°10 :

Echange de parcelles avec la Propriété Familiale de Normandie

Monsieur Daniel COURAGE, Maire adjoint, rappelle aux membres du Conseil Municipal que la P.F.N, (Propriété Familiale de Normandie), a été le promoteur de plusieurs opérations d'habitat sur la commune de Tourville la Rivière.

Ces opérations ont généré la création de voiries et d'espaces verts dont elle demande la rétrocession à la commune qui se charge déjà, depuis plusieurs années, de l'entretien.

De plus, lors de la construction de garages place Waldeck Rousseau, ceux-ci ont été érigés sur une parcelle communale et non sur une propriété PFN. Un accord avait été passé à l'époque pour échanger ces 2 parcelles contre les allées desservant les immeubles. Il n'avait jamais été régularisé depuis.

Il est donc proposé de procéder à

- la cession à PFN des parcelles BO343, 344, 345 et 346 d'une contenance pour les 3 premières de 95 m2 et pour la quatrième de 96 m2
- l'acquisition des parcelles
BO 330 (6 m2), BO 331 (111 m2), BO 332 (6 m2), BO333 (210 m2), BO339 (140 m2), BO 340 (771m2), BO 341 (56 m2), BO342 (177 m2), BO347 (36 m2) correspondant aux allées desservant les immeubles La Lison, La Terre, Anna Coupeau, Vincent Maheu et Etienne Lantier et à la placette rue Emile Zola devant les immeubles La Lison et la Terre à l'exception des garages
 - BO 323 (1854 m2), BO 324 (738 m2) et BO 325 (235 m2) correspondant à une partie de la rue et à la place Mare Bourdin et à 2 espaces verts attenants
 - BO 244 (93m2) au bout de la rue Emile Zola, longeant le stade des Chapitres
 - BO 316 lot D (633 m2), lot E (5 187 m2), lot F (123 m2), lot G (24 m2) correspondant à une partie de la rue Emile Zola, une autre de la rue de la Mare Bourdin, à la rue des Jardins
 - BO 297 (98 m2) partie de l'allée entre le Groupe Scolaire et le Chat Rouge
 - BN98 (258 m2) impasse Mauchand

Pour les parcelles cédées à PFN, le prix estimé par l'avis de France Domaine est de 7 600 €

Au terme des accords donnés par la PFN, cet échange est à titre gratuit.

La PFN a pris à sa charge les frais de géomètres et prendra à sa charge les frais de notaire.

Il est proposé d'accepter l'échange de ces parcelles.

Le Conseil Municipal a voté cette délibération à l'unanimité.

Point n°11 :

Délibération complémentaire aux tarifs municipaux : « mini-camps – Ribambelle »

Madame Sonia LEROY, Maire adjointe, expose aux membres du Conseil Municipal, que le centre de loisirs « La Ribambelle » propose une nouvelle prestation prénommée « mini-camps » avec des repas en soirée et des nuitées à l'extérieur de la structure.

Au regard de la volonté communale d'harmoniser le calcul de la participation des familles sur les dispositifs enfance, jeunesse et éducation, il est proposé que cette prestation serait, d'une part, facturée suivant le quotient familial de la famille et en supplément du prix de la journée et, d'autre part, le montant serait équivalent à 1 repas et à ½ journée de Ribambelle suivant les tarifs en cours.

Lettre de référence du quotient	Quotient de référence	Repas du soir	nuitée	Total Repas + nuitée
A	0 à 320	0.62	0.48	1.10
B	321 à 420	1.22	1.03	2.25
C	421 à 520	1.82	1.72	3.54
D	521 à 620	2.32	2.29	4.61
E	621 à 820	2.45	2.60	5.05
F	821 à 1020	2.60	2.90	5.50
G	1021 à 1220	2.70	3.10	5.80
H	+ de 1221	2.87	3.40	6.27
	Ext	3.20	5.15	8.35

Le Conseil Municipal a voté cette délibération à l'unanimité.

Point n°12 :

Convention d'objectifs et de financement prestation de service « Accueil de loisirs sans hébergement » avec la C.A.F pour « Anima'Jeunes »

Madame Sonia LEROY, Maire Adjointe, expose aux membres du Conseil Municipal, que la Caisse d'Allocations Familiales d'Elbeuf et la Commune de Tourville la Rivière souhaitent signer une convention qui définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service « accueil de loisirs sans hébergement » pour l'équipement **ANIMA'JEUNES**.

La CAF peut contribuer au développement et au fonctionnement d'équipements de loisirs à travers le versement de prestations de service en contrepartie du respect des engagements mentionnés ci-dessous :

- de l'activité mis en œuvre et d'un encadrement adapté,
- du public visé par la présente convention,

- de la communication du partenariat,
- du respect des obligations légales et réglementaires,
- des pièces justificatives demandées,
- de la tenue de la comptabilité.

Cette convention permettra à la commune de Tourville la Rivière de percevoir de la CAF d'Elbeuf un financement sur l'ensemble des journées Anima'jeunes et des séjours de 5 nuits et 6 jours maximum.

Le Conseil Municipal a voté cette délibération à l'unanimité.

Point n°13 :

Convention d'objectifs et de financement prestation de service « Accueil de loisirs sans hébergement » avec la C.A.F. pour la «Ribambelle».

Madame Sonia LEROY, Maire Adjointe, expose aux membres du Conseil Municipal, que la Caisse d'Allocations Familiales d'Elbeuf et la Commune de Tourville la Rivière souhaitent signer une convention qui définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service « accueil de loisirs sans hébergement » pour l'équipement **LA RIBAMBELLE**.

La CAF peut contribuer au développement et au fonctionnement d'équipements de loisirs à travers le versement de prestations de service en contrepartie du respect des engagements mentionnés ci-dessous :

- de l'activité mis en œuvre et d'un encadrement adapté,
- du public visé par la présente convention,
- de la communication du partenariat,
- du respect des obligations légales et réglementaires,
- des pièces justificatives demandées,
- de la tenue de la comptabilité.

Cette convention permettra à la commune de Tourville la Rivière de percevoir de la CAF d'Elbeuf un financement sur l'ensemble des journées Ribambelle et des séjours de 5 nuits et 6 jours maximum.

Le Conseil Municipal a voté cette délibération à l'unanimité.

Point n°14 :

Stade des Chapîtres – Stade Michel Closse – Demande de subvention « Fonds d'Aide au Football Amateur » à la Ligue de Football de Haute-Normandie

Madame Sonia LEROY, Maire adjointe expose aux membres du Conseil Municipal, que dans le cadre de la mise aux normes et de l'accueil des matchs des plateaux jeunes, l'installation de but à 7 et d'un abri de touche d'arbitre assistant sont à réaliser au stade des Chapîtres, et un abri de touche est à réaliser au stade Michel Closse.

A ce titre, une subvention de la Ligue de Football de Haute-Normandie peut être sollicitée dans le cadre du Fonds d'Aide au Football Amateur.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité cette délibération.

Point n°15 :

Diagnostic thermique « Menant Oden » - demande de subvention auprès du Conseil Régional

Monsieur Daniel WOLOWICZ, Conseiller Municipal délégué, rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une rénovation du gymnase Menant Oden est nécessaire et a été inscrite au Plan Pluri Annuel d'Investissement,

La première phase consiste, en particulier, en un diagnostic thermique de ce bâtiment qui sera confié à un bureau d'études spécialisé.

Le Conseil Régional de Haute Normandie subventionne ce type de démarche. C'est pourquoi il est proposé de le solliciter pour un financement.

Le Conseil Municipal a voté cette délibération à l'unanimité.

Point n°16 :

Monsieur le Maire propose que la délibération « Subventions 2010 – complément » incluant initialement deux subventions exceptionnelles et une subvention de fonctionnement soient soumises au vote séparément.

Subventions exceptionnelles- Complément

Madame Sonia LEROY, Maire Adjointe, expose aux membres du Conseil Municipal, que plusieurs demandes de subventions exceptionnelles sont à examiner.

Elle indique que dans le cadre des festivités du 8 mai, une exposition de véhicules militaires de collections a été organisée avec l'association M.V.C.G. Normandie. Afin de dédommager le club des frais engagés pour l'organisation de cette manifestation, il est proposé de lui attribuer une subvention exceptionnelle de 500 €.

La FNACA souhaite pouvoir apposer une plaque commémorative rue du 19 mars 1962. Son coût est de 176 €. La commune prendrait en charge 50% soit 88 €. Par ailleurs, elle se chargera de la pose.

Le Conseil Municipal a voté cette délibération à l'unanimité.

Point n°17 :

Subvention de Fonctionnement à une association locale - Complément 2010

Madame Sonia LEROY, Maire Adjointe, expose aux membres du Conseil Municipal, que l'association ATLANTIS Club de plongée de Tourville-la-Rivière, pratique son activité en partie sur la base de loisirs de Bédanne et est intervenue, depuis sa création, à l'occasion de plusieurs manifestations publiques de la commune, telles qu'Art et Troc ou la « Journée du Patrimoine ». L'association ATLANTIS Club de plongée de Tourville la Rivière, s'est créée en 2009 et sollicite, pour la première fois, une subvention.

Comme pour toute association Tourvillaise se créant, il est proposé une subvention de 204 €.

Madame BOUVET fait part de son sentiment résultant de la journée « Art et Troc » pour laquelle elle déplore que le sponsor de l'association ATLANTIS ait été, de son point de vue, trop visible.

A cela, Madame BOUVET ajoute que l'un des membres de l'association ayant une responsabilité dans l'entreprise partenaire induit, à ses yeux, une possible confusion entre sponsoring et publicité gratuite.

Monsieur le Maire rappelle les difficultés réelles qu'ont, d'une manière générale, les associations à trouver des partenaires pour aider à leur financement. Il souligne qu'il y a toujours la « contre partie » consistant à l'affichage de ces sponsors lors de toutes les manifestations publiques. Il cite pour illustrer son propos les panneaux du stade ou encore les tee-shirts de telles ou telles associations.

Monsieur le Maire indique qu'il portera, sur cet aspect, une attention tenant compte de la remarque de Madame BOUVET, à l'occasion des prochaines manifestations.

Monsieur LESTANG indique pour sa part qu'il avait acté, en début d'année, qu'aucune subvention ne serait demandée par cette association.

Monsieur le Maire lui répond que cette question n'a pas été abordée lors de la commission de cette année, puisqu'aucune demande d'ATLANTIS complète n'était parvenue lors de l'étude des demandes de subvention.

Le Conseil Municipal a approuvé cette délibération à la majorité (10 « pour », 6 « abstention », 3 « contre »).

Point n°18 :

Convention tripartite de partenariat entre la CREA et la Ligue de l'enseignement de Basse- Normandie

Madame Virginie BOUVET, Maire Adjointe, expose aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de sa politique culturelle, la CREA propose aux communes de moins de 4 500 habitants un programme de diffusion de films en plein air intitulé Nuit des Toiles pendant le mois de juillet 2010.

La commune de Tourville la Rivière a été retenue et une séance de cinéma de plein air sera accueillie le samedi 24 juillet 2010 Place Dany Renz.

La présente convention a pour objet de déterminer les obligations des différentes parties.

Madame BOUVET précise que le lieu choisi permet que les services de la commune soient le moins possible mis à contribution. Le film qui sera choisi sera « La prophétie des grenouilles ».

Le Conseil Municipal a voté cette délibération à l'unanimité.

Point n°19 :

Modification du règlement – « Bourses Etudiantes »

Monsieur Paul RACE, Conseiller Municipal délégué, rappelle que le dispositif « Bourses Etudiantes » a été mis en place en janvier 2009.

Pour mémoire, cette bourse destinée à tous les étudiants non salariés, âgés de moins de 26 ans et résidant sur la commune depuis au moins 2 ans est évaluée en fonction de critères figurant dans le règlement ci-joint.

Tous les bénéficiaires doivent effectuer une action citoyenne en faveur de la commune, fixée à 25 heures maximum.

Au regard de la vie de ce dispositif, il est apparu nécessaire d'ajouter un article au règlement, afin de prévenir les éventuelles situations de rupture de contrat.

Il est donc proposé d'adopter le règlement modifié ci-joint précisant par l'article « VII » les conditions et les modalités de ces ruptures.

Le Conseil Municipal a voté cette délibération à l'unanimité.

Point n°20 :

Questions diverses

- Monsieur RACE indique que les démarches entreprises pour la desserte de la rue Pierre Curie par « Allo Bus » a porté ses fruits. Les riverains bénéficieront de ce service depuis leur rue, avec des horaires déterminés, à compter du 12 juillet prochain. Le demi-tour se fera dans l'impasse Lavoisier.

- Monsieur RACE demande que la sécurisation du trottoir de la rue Danielle Casanova, derrière la salle des fêtes soit de nouveau étudiée, en particulier pour ce qui concerne les piétons.

Monsieur le Maire indique que cette réflexion sera menée, afin de trouver la meilleure réponse technique à cette nécessité.

- Monsieur RACE intervient sur les projets du gouvernement dans l'éducation nationale :

« *Un document confidentiel propose 10 pistes pour diminuer le nombre d'enseignants.*

Il doit permettre d'aboutir d'ici le 15 juin à l'élaboration d'un schéma d'emplois 2011-2013. Dès 2011, de 1500 postes à 1700 postes seraient supprimés.

Les documents communiqués aux inspecteurs d'académie par le ministère font craindre une dégradation sans précédent des conditions d'études de nos enfants et en particulier des plus fragiles d'entre eux :

Augmentation des effectifs de classes déjà surchargées ; diminution de la scolarisation des enfants âgés de deux ans en maternelle, alors que l'on sait que cette scolarisation est l'un des principaux leviers de la réduction des inégalités scolaires ; précarisation assumée des personnels remplaçants au moment même où de nombreux parents se mobilisent contre les défaillances des remplacements effectués par des étudiants non formés ; et surtout, suppression totale des RASED, ces enseignants spécialisés dans la lutte contre l'échec scolaire, sans oublier les fermetures suggérées de petites écoles : à qui le gouvernement veut-il faire croire que ces mesures seront sans conséquences sur « les performances globales du système éducatif » ?

Rarement la chasse aux économies aura fait aussi peu de cas de l'intérêt des élèves et de toute réflexion sur les finalités de l'école.

Les élus locaux sont concernés par cette chasse aux postes. Ils doivent obtenir du gouvernement de renoncer enfin à sa politique de casse systématique de l'Education nationale et au dogme du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite ».

Monsieur le Maire souscrit pleinement à ces propos et confirme qu'aujourd'hui, tous les volets sociaux mériteraient une déclaration de dénonciation, tant la politique menée consiste à faire reculer toutes les notions de service public au profit d'une politique comptable désastreuse.

- Madame L'HERMETTE regrette le comportement des automobilistes aux abords de la Maison de Retraite.

Monsieur le Maire confirme en indiquant qu'il s'agit d'un problème récurrent de comportement et qu'au-delà des dispositions en matière de sécurité, c'est bel et bien un problème de prise de conscience qui est posé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.